



Publié sur *Espace Jeunes* (<https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be>)

[Accueil](#) > Quel est le montant du revenu d'intégration pour chaque catégorie ?

- [Notre réponse](#)
- [Références légales](#)
- [Documents types](#)
- [Circulaire concernant l'adaptation des montants qui relèvent de la législation fédérale concernant l'aide sociale, au 1er mars 2020.](#) [1]
- [Circulaire du 28 juin 2018 concernant l'augmentation des montants de base du revenu d'intégration et concernant l'augmentation de la subvention accordée au CPAS à titre d'intervention dans les frais de personnel.](#) [2]
- [Tableau de synthèse : Colocation et revenu d'intégration sociale.](#) [3]

Mise à jour :

Lundi 09 Mars 2020

Applicable en :

- Région wallonne
- Région de Bruxelles-Capitale
- Région flamande

- [Imprimer cette question](#)
- [Envoyer par e-mail](#)
- [Réagir à cette fiche](#)

Les **montants mensuels** du RIS (tels qu'indexés le 1er mars 2020) sont les suivants :

Cohabitant	639,27 EUR	
	Isolé	958,91 EUR
	Personne avec famille à charge	1.295,91 EUR

Ces montants sont **régulièrement indexés**.

Pour connaître la dernière [indexation](#) [4], voyez le site du [SPP Intégration Sociale](#) [5].

Attention, ces montants sont les montants mensuels maximaux.

Certaines personnes reçoivent un montant inférieur, car le **CPAS peut déduire certaines ressources** du demandeur d'aide, et certaines ressources de certaines personnes qui cohabitent avec lui.

©Droits Quotidiens asbl

Ces questions réponses constituent une source d'information générale. Leur exploitation de manière indépendante doit faire l'objet de la plus grande prudence. Il est vivement conseillé de vérifier l'applicabilité au cas spécifique.

✖

Envoyer par e-mail

Votre nom *

Votre e-mail *

E-mail du destinataire *

Sujet *

Message *

Envoyer

✖

Réagir à cette fiche

Votre nom *

Votre e-mail *

Sujet *

Message *

Envoyer

URL source: <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/question/quel-est-le-montant-du-revenu-dintegration-pour-chaque-categorie>

Liens

[1] <https://www.mi-is.be/fr/reglementations/circulaire-concernant-ladaptation-des-montants-qui-relevant-de-la-legislation-2>

[2] <https://www.mi-is.be/fr/reglementations/circulaire-concernant-laugmentation-des-montants-de-base-du-revenu-dintegration-et>

[3] https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/system/files/documents/cnj_log_tab_colocationris2014.pdf

[4] <https://espace-jeunes.droitsquotidiens.be/fr/lexique/indexation>

[5] <http://www.mi-is.be/fr/droit-lintegration-sociale>